

L'Adresse—M. Wise

La réduction de la taxe sur l'essence, qui est à peu près équivalente à la taxe fédérale, entrera en vigueur le 1^{er} décembre prochain et le restera jusqu'au début de 1987. En outre, les agriculteurs ainsi que les pêcheurs, les exploitants forestiers et miniers, bénéficieront d'un rabais d'environ 1.8c. le litre pour compenser les hausses prévues du prélèvements d'indemnisation pétrolière.

Le ministre a également annoncé que toute la question de la fiscalité agricole sera examinée par un comité parlementaire. On y examinera les agro-obligations, la question de l'imposition des agriculteurs à temps partiel—c'est-à-dire l'article 31—ainsi que les gains en capital sur la vente de terres agricoles. En abordant sans délai l'étude de ces questions, le Parlement nous permettra de les trancher avant la prochaine année financière.

Au-delà de ces initiatives particulières, le dynamisme que le ministre des Finances a insufflé à l'économie la semaine dernière compte peut-être davantage pour le secteur agro-alimentaire. Le gouvernement s'emploie à calmer les profondes inquiétudes qu'ont les Canadiens à cause de la situation économique. Nous avons pris des mesures en vue d'assainir la gestion financière, de réduire le déficit et de susciter à nouveau la confiance des investisseurs. Ce sont des mesures essentielles si nous voulons vaincre les obstacles qui empêchent la croissance du secteur agro-alimentaire aussi bien que des autres secteurs de notre économie.

Il a fallu prendre des décisions difficiles afin de diminuer les dépenses du gouvernement et d'augmenter ses revenus. Nous avons dû, notamment, réduire certains programmes agricoles, en suspendre quelques-uns ou les restreindre. Nous ne l'avons pas fait de gaieté de cœur. Néanmoins, je suis persuadé que les modifications annoncées la semaine dernière n'auront pas de mauvais effets durables sur les producteurs agro-alimentaires du Canada.

Le traitement de l'honorable premier ministre (M. Mulroney) a été réduit de 15 p. 100. Le mien et celui de mes collègues du cabinet l'ont été de 10 p. 100 et le budget de mon ministère a été amputé de 2 p. 100. Sans compter que les droits au titre des services agricoles ont augmenté, la part globale d'Agriculture Canada au programme de compressions de 4.2 milliards de dollars que le ministre des Finances a annoncé s'élève à un peu moins de 60 millions de dollars en 1985-1986.

J'avoue d'emblée qu'il n'a pas été facile de trouver cet argent alors que le budget de l'Agriculture était déjà insuffisant. Cependant, il s'impose de réduire les dépenses gouvernementales. Nous ne pouvons pas échapper à cette obligation ni à cette promesse. Les Canadiens n'ont pas les moyens d'assumer l'endettement que le gouvernement précédent leur a imposé. Il faut évidemment que le secteur agricole et alimentaire fasse sa part et qu'il contribue à réduire le déficit. Bien entendu, ce secteur va récolter les bienfaits de la relance de l'économie qui découlera des efforts du gouvernement pour assainir nos finances.

L'article le plus important, pour le ministère de l'Agriculture, est celui des frais accrus exigés pour les services du ministère. Depuis quelques années, les frais imposés pour les services agricoles ne correspondent pas aux coûts accrus de ces services. Mes collaborateurs ont examiné le barème actuellement en vigueur et ont appliqué le principe en vertu duquel ceux qui

profitent des services gouvernementaux en obtenant un avantage précis qui a une valeur marchande devraient assumer au moins une partie des coûts de ce service.

Par suite de cette étude, nous augmenterons les frais pour certains services assurés par le ministère. Dans certains cas, il faudra payer pour des services qui étaient gratuits auparavant. Nous discuterons ces changements sous peu avec les groupes d'usagers touchés.

Bien que je tiens à m'entretenir avec les associations agricoles avant que les nouveaux barèmes n'entrent en vigueur le 1^{er} avril, je dois signaler que mon ministère s'est engagé à percevoir une somme supplémentaire de 33 millions l'an prochain à titre de rémunération pour ces services.

● (1440)

Deux projets d'investissements sont maintenant différés. Il s'agit d'un laboratoire pour mettre à l'essai des médicaments destinés aux animaux qui devait être construit à Trois-Rivières et un laboratoire phytosanitaire régional qui devait être situé à Victoriaville, Québec. Ces projets n'ont pas été annulés, mais demeureront en suspens tant qu'on aura pas revu la question et que des capitaux supplémentaires ne seront pas disponibles.

Deux réductions sont prévues au programme laitier: l'élimination du programme de recherche de la Commission canadienne du lait et une réduction de 50 p. 100 du programme spécial de subvention à l'exportation. Le programme de recherche de la Commission canadienne du lait a réussi à organiser des recherches sur la transformation des produits laitiers dans de nombreuses régions du pays et je crois que l'industrie est maintenant mieux placée pour continuer ces recherches à ses propres frais. Je m'empresse d'ajouter que la direction des recherches du ministère fédéral de l'Agriculture maintiendra son programme de recherche sur les produits laitiers. Le ministère consacre environ 6 millions de dollars par an à ces recherches. Au fil des ans, le programme spécial de subventions à l'exportation est devenu financièrement moins attrayant pour les producteurs de lait de transformation et je crois qu'ils n'ont pas pleinement profité de ce programme, notamment à l'époque où le programme a été établi. Je connais assez bien ce programme, monsieur le Président, puisque c'est nous qui l'avons lancé en 1979 lorsque nous formions le gouvernement.

On est en train de dissoudre Canagrex et la commission d'enquête sur les pratiques commerciales dans l'industrie de la pomme de terre. Nous allons multiplier les démarches publicitaires entreprises au ministère de l'Agriculture pour faire mousser nos exportations agro-alimentaires. Et le Conseil national de commercialisation des produits agricoles va recevoir des mémoires sur la situation de la commercialisation de la pomme de terre. Il passera en revue les mémoires présentées à la Commission Carter afin de les mettre à jour avec les études qu'il a déjà effectuées. Je procéderai ensuite à des consultations afin de voir quelle sera la meilleure ligne de conduite à adopter. Je vais consulter mes homologues provinciaux et les représentants de cette industrie.

Le ministère va réduire ses dépenses salariales et opérationnelles dans un certain nombre de domaines où il y a lieu de réaliser des économies. Il y aura aussi compression des subventions destinées à la recherche, aux recherches exécutées à forfait, comme de celles qui sont consenties aux domaines comme celui de l'amélioration des cheptels.